

La communauté d'agglomération ARCHE Agglo est un établissement public de coopération intercommunale, composé de 21 communes sur la Drôme et de 20 communes sur l'Ardèche. 60 000 habitants vivent sur ce territoire attractif, dynamique et authentique. Paysages variés et environnement préservé en font une destination touristique prisée et lui confèrent un cadre de vie agréable apprécié des sportifs et amoureux de la nature.

Nous recrutons !

UN·E AUXILIAIRE DE PUERICULTURE DE POOL

CRÈCHE DRÔME

- **Temps complet** (35 heures hebdomadaires)
- **Poste de catégorie B – Filière médico-sociale**
- **Statut titulaire, à défaut contractuel avec CDD d'un à trois ans**



Afin d'optimiser votre candidature, votre lettre de motivation devra refléter qui vous êtes, ce qui vous anime et en quoi vos compétences peuvent être transposables dans le poste proposé.

ARCHE Agglo dispose de 4 Relais Petite Enfance et 13 multi-accueil répartis sur le territoire dont 2 associatifs.

DÉFINITION DU POSTE :

Rattaché-e au pool de remplacement de la direction petite enfance, sous la responsabilité de la directrice de la crèche de rattachement « Les lutins » à Saint Donat sur L'Herbasse (agrément pour 39 berceaux), vous assurez les remplacements de vos collègues et contribuez à l'accueil individuel, collectif et adapté aux besoins spécifiques de chaque enfant dans le respect de leur rythme biologique et de leur équilibre psychologique dans une équipe pluri-professionnelle et conformément au projet éducatif, social et pédagogique de l'établissement.

→ Accueil

- Assure l'accueil des enfants en corrélation avec leurs différents besoins (respect de leur rythme d'alimentation, de sommeil, de l'éveil et de la sécurité affective)
- Adapte l'accueil des familles en tenant compte des diversités sociales et culturelles
- Participe au suivi quotidien des enfants et établit une relation de confiance avec la famille, apporte un soutien à la parentalité

→ Développement des conditions nécessaires au bien-être des enfants

- Apporte les soins de base (hygiène, alimentation, sommeil...)
- Assure l'aménagement d'un environnement propre, stimulant et sécurisant autour de l'enfant
- Applique les protocoles médicaux (PAI, administration de doliprane, ...)

→ Participation aux projets d'activité d'éveil et d'autonomie

- Contribue à la mise en place des projets d'activité d'éveil et y participe
- Aide l'enfant à progressivement acquérir des gestes et comportements autonomes
- Adopte et maintient les attitudes éducatives conformément au projet d'établissement
- Garantit la cohérence de l'intervention éducative en participant à la coordination avec les autres personnels
- Met en place des temps de jeu afin de développer les capacités et l'autonomie de l'enfant

→ Concours au bon fonctionnement de l'établissement

- Assure la transmission à l'équipe et/ou la direction du déroulement quotidien
- Assure la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité
- Veille et contribue à la propreté, l'hygiène et la désinfection du lieu d'accueil, du matériel de puériculture
- Prend toute décision nécessaire pour alerter sur un mal être ou pallier les problèmes de santé ou les incidents

MISSIONS SPÉCIFIQUES :

- Peut assurer la continuité de direction en l'absence de la Direction
- Participe à l'entretien annuel des locaux
- Participe aux réunions mensuelles de travail (en soirée le plus souvent)
- Contrôle les repas livrés
- Le cas échéant, réceptionne le règlement des familles
- Contribue à l'encadrement des stagiaires

PROFIL ATTENDU :

- **DE Auxiliaire de puériculture exigé**
- Expérience professionnelle significative souhaitée dans le domaine de la petite enfance et notamment en structure d'accueil du jeune enfant
- Formation HACCP serait appréciée
- Vaccinations obligatoires (DTP, Hépatite B) et recommandées (Coqueluche, ROR)
- Attestation d'honorabilité à fournir obligatoirement lors de la prise de poste (<https://honorabilite.social.gouv.fr>)
- Connaissance des besoins en soin des enfants (hygiène, HACCP, sommeil, sécurité, sécurité affective...)
- Connaissance en prévention des risques et autonomie
- Maîtrise des notions de développement psychomoteur et psychologique de l'enfant
- Connaissance des différentes situations familiales
- Maîtrise des règles d'hygiène et consignes de sécurité en établissement d'accueil de jeunes enfants
- Connaissance de l'outil informatique pour la continuité de direction
- Forte disponibilité pour pallier les absences, forte capacité d'adaptation, horaires variables selon la structure d'affectation

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Rémunération statutaire sur grille indiciaire des auxiliaires de puériculture territoriaux (catégorie B, Filière médico-sociale) + régime indemnitaire mensuel (Rifseep) de 375€ brut.

Ou à défaut, CDD d'un à trois ans avec rémunération de 2211€ bruts mensuels, par référence à la catégorie B de la fonction publique territoriale.

Période de congés annuels conditionnée à la fermeture des structures d'accueil de jeunes enfants.

- Indemnité annuelle due aux fonctions itinérantes du pool : 615 € (au prorata du temps de travail et du temps de présence au sein de la collectivité)
- Tickets restaurants au-delà de 2 mois de présence : 15 tickets par mois maximum d'une valeur faciale de 7 € pris en charge à 60% par l'employeur.
- Adhésion au Comité National Action Sociale (CNAS) offrant des prestations sociales, culturelles, familiales pour les agents territoriaux : Chèques vacances, chèques cadeaux (rentrée scolaire, Noël,) prix préférentiels (cinéma, locations, prêts, offres partenaires locaux).
- Participation à la cotisation mutuelle du contrat groupe santé (entre 20€ et 60€ par mois selon la composition du foyer)
- Participation à la cotisation de la mutuelle prévoyance (14 euros par mois sur 12 mois pour une mutuelle couvrant la garantie Indemnités journalières + invalidité) dans le cadre d'une procédure de « Labellisation », souscrite de manière individuelle et facultative par l'agent.
- Forfait mobilités durables (FMD) annuel pour les agents ayant recours à un mode de transport alternatif et durable pour leurs trajets domicile-travail (de 100 à 300€ selon le nombre de jours d'utilisation d'un mode de déplacement éligible).
- Chèque cadeau de fin d'année dont le montant varie en fonction de l'ancienneté dans la fonction publique territoriale (10, 20, 30 ans).
- ARCHE Agglo a fixé 1 jour de sujétions ouvrant droit à réduction du temps de travail annuel afin de tenir compte des contraintes liées aux missions (travail en extérieur avec exposition récurrente aux aléas climatiques)



Temps de travail : 35 heures hebdomadaires
Lieu de travail (à titre principal) : Crèche « Les lutins » à Saint Donat Sur L'Herbasse (26260)

Poste à pourvoir le : 24/08/2026

Date limite de candidature le : 19/04/2026

À noter que le jury de recrutement se tiendra le 28 avril après-midi sur Mercurol-Veaunes (26600)

Candidatures (CV + lettre de motivation) en privilégiant l'envoi par courriel sur : **rh@archeagglo.fr**

Par courrier : à l'attention de Monsieur le Président, ARCHE Agglo 3 rue des Condamines CS9602 07300 MAUVES

Contact accueil : **04 26 78 78 78**